

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 26 juin.

Mercredi, dans l'après-midi, S. M. a été visiter l'hôpital militaire, et a décerné de justes éloges à l'administration de cet établissement. S. M., ensuite, s'est rendue à l'hospice civil et en a parcouru toutes les salles, accompagnée de M. le chef des services civils, de M. l'échevin Wurth et de M. Schaack, trésorier-économiste de la maison. L'ordre parfait qu'elle y a remarqué, a donné lieu à S. M. de récompenser par les complimens les plus honorables, la commission qui dirige ce refuge des pauvres vieillards infirmes des deux sexes. Les dames hospitalières ont été présentées au Roi, qui s'est fait un vrai plaisir de reconnaître dans le bon état de toutes les parties du service intérieur, le résultat de leur zèle et de leur religieux dévouement.

Dans la même journée, S. M. a parcouru à cheval plusieurs parties des ouvrages de défense de la forteresse.

S. M. a daigné, de sa main, présenter la croix du Lion Néerlandais, à M. le major de Muhlbach, commandant du génie militaire. Ce jour, 23 juin, était l'anniversaire de la bataille de Néziß, à laquelle cet officier, alors détaché en Turquie, avait été présent.

S. M. en traversant mercredi dans l'après-midi, la ville-basse du Paffenthal, dans la voiture de S. Exc. le lieutenant-général du Moulin, qui accompagnait le Roi, trouva le desservant de la chapelle St-Mathias en habits sacerdotaux à la porte de cette petite église. S. M. descendit de voiture et y entra. L'état de cet édifice excita l'étonnement du Monarque qui, ayant appris que le défaut de ressources pécuniaires mettait obstacle à sa réparation, voulut savoir de quelle somme l'on aurait besoin. Sa Majesté daigna faire connaître à l'instant, de la manière la plus gracieuse, qu'il y serait pourvu dans un court délai.

Mercredi, à neuf heures du soir, S. M. s'est rendue à l'hôtel-de-ville, où sa visite avait été annoncée dès la veille. La place Guillaume cessait, dans ce moment, d'être animée par les sons de la musique et par les danses qui y avaient recommencé, après les jeux. L'hôtel était brillamment illuminé. Une foule immense de population couvrait la place, et reçut le Monarque avec la même expansion de joie et d'enthousiasme qui se manifestait partout sur son passage. Le Roi était accompagné de S. A. R. le prince Alexandre des Pays-Bas. M. Scheffer, bourgmestre de la ville et MM. les échevins, entourés de MM. les commissaires maîtres des cérémonies, reçurent S. M. au bas du perron et la conduisirent dans la salle du conseil de régence.

Le Roi, en passant sous le péristyle de l'hôtel, où régnait la plus éclatante lumière, traversa une double haie de dames de la ville, derrière lesquelles se tenaient les hommes. Les acclamations de vive le Roi! vive la Reine! saluèrent l'auguste visiteur qui, après quelques instans de conversation avec les chefs de l'autorité municipale, voulut bien, après que la permission en eût été obtenue par M. le bourgmestre, entendre une cantate de la composition de M. le professeur Barreau, mise en musique par M. Cornély, à grand orchestre avec chœur. Plusieurs officiers de la garnison se joignirent aux amateurs civils et aux dames qui avaient bien voulu accepter des parties de chant, pour l'exécution des chœurs.

Les couplets de la cantate ont été chantés, d'une voix pure et pleine, par une jeune demoiselle de la ville. Le Roi écouta avec le plus grand intérêt ce morceau de musique et lorsqu'il fut terminé, S. M. s'approcha de la cantatrice et s'entretenait avec elle, quelques instans, de la manière la plus affectueuse.

Le Roi voulut visiter toutes les localités de l'étage, de même que les bureaux de l'administration municipale. Malheureusement les belles et vastes salles de l'étage ne sont pas achevées et les ressources ne sont pas prochaines. Cet état de choses excita vivement l'intérêt du Monarque qui assura, avec une bienveillance marquée, qu'il serait avisé aux moyens d'y pourvoir.

Plusieurs dames furent présentées à S. M. qui voulut bien s'entretenir long-tems avec M^{me} Scheffer, épouse de M. le bourgmestre.

Le Roi, après la conversation avec plusieurs autres dames, prit congé de la nombreuse et brillante assemblée et fut reconduit à sa voiture, par MM. les bourgmestre et échevins. M. le bourgmestre présenta à S. M. les vifs remerciemens de la cité toute entière et lui donna l'assurance que la visite faite à l'hôtel-de-ville, honorerait la population luxembourgeoise et resterait gravée dans le plus profond souvenir de tous les habitans. Le Roi, toujours précédé et suivi de la garde d'honneur à cheval, rentra au palais, à dix heures.

S. M., pendant la visite des salles, s'est fait présenter M. l'architecte Eydt, qui a dirigé la construction de l'édifice, et lui a donné des éloges.

Judi, à neuf heures du matin, S. M. a donné une audience publique qui a duré jusqu'à une heure. Un grand nombre de particuliers, des députations de communes et de cantons, des magistrats et fonctionnaires de tout rang, ont été reçus par S. M. Dans cette audience, on a remarqué particulièrement une députation des commerçans et industriels qui a exposé à S. M. la nécessité urgente de mettre un terme à la situation isolée du pays, par la conclusion d'un traité avec une nation voisine, et, en attendant ce résultat, par la modification du tarif provisoire actuel qui est oppressif de tous les intérêts. Le langage franc et énergique de cette députation, à la tête de laquelle était M. Würth, échevin et négociant à Luxembourg, fit une impression très-prononcée dans l'esprit de S. M., qui promit à cette députation que ses vœux seraient pris en prompt considération.

Le conseil de régence de la ville de Luxembourg a été admis, après cette députation. Le conseil fit au Roi un exposé succinct des besoins de la ville, de sa situation, des intérêts qui réclament de promptes et salutaires mesures. Dans le nombre des objets énumérés, sont les taxes municipales sous le rapport de l'exemption de la garnison, la révision du système d'impôt personnel, le réglemeut des écoles primaires, l'entretien de la traverse de grande route dont la ville est chargée et dont elle demande l'allégement; l'institution d'une chambre de commerce; la nécessité de terminer la crise commerciale par la réforme du tarif; le système d'élections municipales et l'institution d'états provinciaux promise par S. M. Guillaume I^{er}. Le Roi a écouté cet exposé avec une bienveillance et un intérêt qui ont été remarqués par tous les membres du conseil et a donné l'assurance que tous les griefs seraient pris en sérieuse considération.

Après l'audience, S. M. est sortie pour visiter quelques établissemens. En passant dans la rue Marie-Thérèse, S. M. est entrée dans l'église Saint-Pierre. M. le vicaire apostolique, à la tête du clergé, reçut le Roi sous le portail. M. le professeur Cornély se trouvait à l'orgue et exécuta le *Domine salvum fac regem*. Le Roi examina la façade extérieure de ce nouvel instrument et admira l'élégance et la simplicité pleine de goût des décors.

En sortant de l'église, S. M. alla visiter l'Athénée, où elle fut reçue par M. Muller, professeur de rhétorique et directeur des études, à la tête du corps enseignant; M. Muller, après avoir complimenté S. M., la conduisit dans quelques salles de classe, dont le Roi loua la bonne distribution et la propreté. Les élèves de l'établissement étaient rangés en quarré dans la cour.

Au milieu de ce vaste préau, sous le grand maronnier, se tenait le corps de musique de l'athénée, qui exécuta un morceau d'harmonie auquel le Roi donna des éloges bien mérités.

De l'Athénée S. M. s'est transportée dans le bâtiment de la ci-devant congrégation, aujourd'hui approprié aux écoles primaires. Toutes les classes ont été visitées par le Roi. Les enfans des divers degrés d'enseignement se trouvaient dans les salles respectives. Chacun d'eux portait en main un bouquet de fleurs. A l'entrée du Roi dans chaque classe, les enfans jetaient leurs fleurs sur ses pas. Le Roi a trouvé toutes les parties de l'établissement tenues avec l'ordre le plus régulier, et a donné des encouragemens bienveillans aux instituteurs et aux institutrices.

De là, S. M. s'est rendue dans le pensionnat de S^{te}-Sophie, dont Elle a inspecté toutes les localités. Ensuite Elle a passé dans

l'aile du bâtiment où se tient l'école des filles pauvres. S. M. avait été, à son entrée, reçue par Madame la supérieure à la tête des dames religieuses de l'institution de S^{te}-Sophie, directrices de cette école. Les enfans de l'école étaient rangées dans la cour de la maison. S. M. a trouvé le bâtiment très-défectueux et peu convenable à sa destination, et a donné l'assurance qu'il y serait porté remède.

Le Roi est monté à l'étage où se tient l'école ouvrière des filles pauvres, placée sous le patronage de S. M. la Reine; M. le bourgmestre Scheffer s'y trouvait présent, ainsi que M. Paquet, membre de la commission urbaine des écoles. Toutes les élèves s'y trouvaient, occupées de leur travail ordinaire. Le Roi s'est fait présenter des échantillons de tous les genres d'ouvrages auxquels les enfans sont instruites, et leur a donné des éloges. M. Scheffer ayant remercié S. M. de la haute protection que son auguste épouse daigne accorder à cette intéressante institution, le Roi en accueillit l'expression avec la plus expansive bonté et fit l'observation que S. M. la Reine, Sa mère, avait été la première protectrice de cette maison; et le Roi, voyant appendu à la paroi du mur, le portrait de Sa mère, avec une inscription qui exprimait la piété reconnaissante des élèves envers cette excellente Princesse, ne put résister à un mouvement d'attendrissement, et ses yeux mouillés de larmes témoignaient de Sa profonde émotion. Le Prince Alexandre, à côté de S. M., participait à Ses sentimens. Madame la supérieure ayant pris la liberté de présenter à S. A. R. une modeste bourse en soie, enveloppée dans un papier, le Roi voulut la voir, et l'ayant reçue des mains du Prince, Il la mit dans sa poche avec un empressement qui attestait visiblement le plaisir que S. M. attachait à la possession de cet objet.

La munificence royale s'est étendue sur l'école des filles pauvres. Le Roi a fait remettre mille florins à la direction de l'institution et a dit que Sa sollicitude pour cet asile de travail, ouvert aux enfans indigens du sexe, ne se bornerait pas à ce simple don.

Le Roi s'était proposé de voir quelques établissemens industriels, tels que la fabrique dirigée par MM. les frères Godchaux, et les fabriques de gants. Le tems de Sa Majesté, dont l'emploi était réglé, ne Lui permit pas de réaliser aussi complètement qu'Elle l'aurait désiré, ce projet auquel Elle attachait beaucoup d'intérêt. La fabrique de gants de M. J. F. Lasabatie, eut néanmoins, mais seule, l'honneur de la visite Royale. Sa Majesté voulut voir tous les ateliers de ce bel établissement qui procure le travail et la subsistance à plus de douze cents individus au dehors et entretient plus de cent ouvriers dans son intérieur. Tous les ouvriers étaient à l'ouvrage.

S. M. en s'arrêtant dans tous les locaux, a examiné, dans le plus grand détail, les manipulations diverses par lesquelles passe la peau avant d'être transformée en gants. Dans le magasin, S. M. fit des emplettes considérables et se promit de prouver aux dames de La Haye qu'elles devaient à la fabrique de M. Lasabatie les superbes gants qu'elles croyaient confectionnés à Paris. Les paroles les plus flatteuses et les plus encourageantes de la part de S. M., témoignèrent de sa satisfaction. Le Roi exprima le regret de n'avoir pas vu M. Lasabatie, que ses affaires retiennent en ce moment en Allemagne, et se retira en laissant aux ouvriers des preuves de sa munificence.

Dans la soirée, S. M. honora de sa visite S. Exc. le lieutenant-général du Moulin, commandant de la forteresse.

La ville était illuminée comme le jour de l'arrivée du Roi, et comme son départ devait avoir lieu à 11 heures du soir, le gouvernement militaire avait eu soin de faire placer des lumières et des pots à feu dans tout le trajet des forts jusques en avant de la batterie du Fetschenhoff. Le conseil de Régence s'était rendu d'avance à cet endroit pour y saluer S. M. au moment de quitter cette ville, où son séjour pendant cinq journées à jamais mémorables, avait imprimé un mouvement extraordinaire. La garde d'honneur, cette garde fidèle à ses devoirs, et heureuse d'entourer à tout instant le monarque bien-aimé, l'accompagna dans le même ordre qu'à son arrivée, au lieu de la séparation. Une foule innombrable, malgré l'heure avancée, était échelonnée sur la route et faisait encore retentir l'air de ses acclamations.

Parvenu devant l'enceinte où se tenait le corps municipal, le Roi reçut le compliment d'adieux de M. le bourgmestre, et répondit avec la plus grande effusion de sensibilité: « Je regrette, Messieurs, de n'avoir pas pu rester plus longtems parmi vous. L'accueil qui m'a été fait au milieu de mes bons Luxembourgeois, a profondément touché mon cœur. Mon fils et moi nous en garderons précieusement le souvenir. Je ténthraisi de vous revoir dans un an. »

Les derniers cris de l'enthousiasme du peuple suivirent alors le départ de la voiture du Roi.

Pendant tout le tems du séjour de S. M., l'ordre et la tranquillité les plus parfaites n'ont cessé de régner.

Toute la ville a pris part à l'indisposition arrivée subitement à son respectable bourgmestre, M. Scheffer, et qui a empêché ce

magistrat d'être présent à la réception du Roi. Cependant, mercredi et jeudi, il a pu se rendre à son poste et faire au Roi les honneurs de la ville. M. Scheffer se joint à nous, pour témoigner la plus vive gratitude au grand nombre de ses concitoyens qui ont pris intérêt à sa position et se sont présentés chez lui, pour s'informer de l'état de sa santé. M. Scheffer a repris l'exercice de ses fonctions.

S. M. le Roi Grand-Duc a nommé le 24 de ce mois, M. le baron de Blockausen, de Birtrange, Son chambellan ordinaire, pour le service du Palais dans le grand-duché.

S. M. a décerné la croix de l'ordre royal du Lion Néerlandais à MM. Baltia, membre de la Régence du pays; Wellenstein et Désert, conseillers à la Cour supérieure de justice; Schrobilgen, greffier de la même Cour; Schmit-Bruck, 1^{er} échevin de la ville; Muller, professeur de rhétorique et directeur des études à l'athénée; Wurth-Paquet, procureur d'état près le Tribunal d'arrondissement; Probst, administrateur du trésor; Scheid, desservant de la paroisse d'Ehnen, et de Wydenbruck, inspecteur provincial des impositions.

M. Frésez, professeur de dessin et d'architecture à l'école municipale et à l'athénée, a eu l'honneur de faire hommage à S. M. le Roi Grand-Duc, dans la matinée de mercredi, de six aquarelles, représentant de beaux sites du pays, et entr'autres la vue des ruines du château de Vianden. S. M. a donné à M. Frésez des éloges pour la belle exécution de ces ouvrages, et lui a recommandé de lui en envoyer d'autres encore, à mesure qu'ils seront achevés. Ces belles peintures seront emportées par le Roi à La Haye, et placées dans son palais.

Sa Majesté a fait remettre à M. Frésez une superbe bague en diamans, avec le chiffre royal en brillans.

Par arrêté du 23 juin, S. M. a daigné accorder remise entière des peines prononcées à leur charge, à 12 individus détenus dans les prisons du Grand-Duché.

Remise de l'exposition publique à 5; commutation des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à tems (20 et 15 ans) à 2.

Remise partielle de condamnation aux travaux forcés, à la réclusion et à l'emprisonnement, à 9 individus.

S. M. a daigné statuer en outre que les personnes détenues par suite de recommandations de la part de l'administration, pour le paiement des frais de procédure ou d'amende, seraient renvoyées des prisons, et Elle leur a accordé remise des amendes ainsi que des frais.

S. M. a fait remettre des bagues en brillans, avec son chiffre, à MM. les officiers de la garde d'honneur, Metz, Auguste, adjudant de M. le major commandant; F. François, commandant la compagnie à cheval; F. Fischer-Garnier, commandant de la compagnie à pied.

Par rescrit du 22 juin, S. M. a daigné fixer la résidence du notaire Ledure à Mondorff; celle du notaire Witry, à Echternach, Ritter, à Grevenmacher, Mothe, à Luxembourg.

Par rescrit du 24 juin, S. M. a daigné réintégrer le sieur François-Louis Gras dans ses fonctions de notaire, pour le canton de Bettembourg, à la résidence de Bettembourg.

Par arrêté royal du 24 juin, la démission du sieur Schanus, de ses fonctions de notaire à Hellange, a été acceptée.

Par arrêté du même jour, le sieur Loser a été nommé en remplacement du sieur Schanus.

Conformément à la demande qui lui en avait été faite par le sieur Noppenney, horloger en cette ville, S. M. lui permit de nommer des prénoms de Guillaume-Frédéric et Alexandre, deux fils jumeaux nés le 20 juin, jour de l'arrivée de S. M. Une gratification de cent florins a été envoyée par S. M. à chacun des nouveaux-nés.

S. M. a décidé, par arrêté du 23 juin, en témoignage de sa satisfaction, que le personnel des sœurs hospitalières de Saint-Jean, pourrait être porté, au maximum, jusqu'à quatorze.

Nous publions ci-après les lettres que MM. les bourgmestre et échevins ont adressées à S. Exc. le lieutenant-général commandant de la forteresse, à M. le major commandant la garde d'honneur et à MM. les commissaires-ordonnateurs des cérémonies, pour les remercier de leur concours aux dispositions prises pour la réception de Sa Majesté.

Luxembourg, le 25 juin 1841.

A Son Excellence Monsieur le Lieutenant-Général, commandant de la forteresse de Luxembourg, chevalier de plusieurs ordres, à Luxembourg.

Votre Excellence, dans toutes les circonstances qui ont demandé le concours du très-honorable gouvernement militaire, aux dispositions exigées de l'autorité municipale, s'est fait un devoir empressé de répondre à nos vœux et aux besoins commandés par l'intérêt public.

L'arrivée et le séjour de S. M. le Roi Grand-Duc, dans la ville de Luxembourg, ont été, pour Votre Excellence, une nouvelle occasion de signaler sa vive sympathie pour le maintien de l'ordre public, et nous lui en témoignons la gratitude la mieux sentie, au nom de la cité toute entière.

La garnison s'est, dans ces jours de fête, associée à la joie et à l'expres-

sion des sentimens de la population; et ce qui donne à votre concours un prix tout particulier, c'est que, réunie à la population dans les festivités qui se sont succédées, l'union et la cordialité n'ont pas été troublées un seul instant, en aucun lieu.

Nous sentons d'autant plus vivement combien les mesures prises par Votre Excellence ont été sagement ordonnées et exactement exécutées, que l'ordre et l'harmonie qui en sont résultés, ont également mis à jour le bon esprit des habitans.

Nous désirons qu'il plaise à Votre Excellence de faire part de notre gratitude et de celle de nos concitoyens, à messieurs les officiers de la garnison, qui ont contribué, avec un si grand zèle, à l'exécution des mesures réciproquement concertées, et qui se sont unis si franchement à nous pour solenniser ces beaux jours.

*Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.*

Luxembourg, le 25 juin 1841.

A Monsieur le Major, commandant la Garde d'honneur de S. M. le Roi Grand-Duc, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, à Luxembourg,

Monsieur le Major,

Le choix de votre personne, pour commander la garde d'honneur offerte par la ville à Sa Majesté le Roi Grand-Duc, a été pour nous, pour la ville et pour la garde d'honneur, la garantie la mieux assurée que ce poste éminent serait dignement occupé; et le nom que vous portez, illustré parmi les Luxembourgeois par feu votre vénérable père, devait donner à ce choix un haut prix aux yeux du Monarque.

Le service non interrompu et souvent pénible, auquel la garde a été appelée, a été rempli avec un zèle infatigable; et l'expression de notre satisfaction et de notre gratitude, auxquelles s'associe la cité toute entière, serait incomplète, si nous n'y rattachions pas celle de l'admiration de Sa Majesté elle-même pour la belle tenue de ce corps, et de son contentement, souvent réitéré, pour le dévouement de chacun de ses membres, au service qui lui était confié.

Sa Majesté, en remerciant le très-honorable gouvernement militaire de l'attention qu'il avait eue, de lui offrir une garde de sa personne et de son palais, et en déférant cette honorable mission exclusivement aux braves enfans de la cité, a répondu à nos vœux, aux vôtres, et à ceux de tous les Luxembourgeois. La garde d'honneur a vivement senti le prix de cette faveur, et elle y a dignement répondu.

Soyez, Monsieur le Major, notre interprète auprès de MM. les officiers du corps et auprès de chacun des membres qui le composent. La plus digne et la plus noble récompense de leur dévouement exemplaire, est dans le sentiment que chacun d'eux portera toujours dans son cœur, d'avoir contribué à l'honneur et au bien-être de la ville, dans toutes les phases qui ont marqué ces beaux jours.

Recevez, Monsieur le Major, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.*

Luxembourg, le 25 juin 1841.

A Messieurs Dutreux, Paquet, Barreau, Fresez et Eydt, Commissaires délégués pour les cérémonies de la réception de Sa Majesté, à Luxembourg.

Messieurs,

Dès le moment où votre commission cesse d'être en activité, nous éprouvons le besoin de vous témoigner notre gratitude pour le zèle, l'activité et le dévouement que vous avez apportés à l'accomplissement de votre mission.

Nous sommes en même temps les organes de la pensée de tous nos concitoyens, en vous décernant les éloges les mieux mérités. Si l'ordre et la régularité ont régné dans toutes les cérémonies, si Sa Majesté le Roi Grand-Duc a exprimé, à diverses reprises, la plus vive satisfaction de la manière dont la ville l'a reçue, c'est à vos soins infatigables que nous devons en rapporter l'honneur pour tout ce qui rentrait dans le service dont vous étiez chargés.

*Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.*

RÉCEPTION DU ROI A DIEKIRCH.

L'arrivée du Roi était annoncée pour dix heures du matin environ et déjà avant neuf heures le cortège qui devait recevoir Sa Majesté, était placé à l'entrée de la ville, devant un arc de triomphe d'une architecture simple et élégante.

En avant du cortège se trouvait le conseil communal, près de lui les jeunes demoiselles chargées d'offrir le vin d'honneur, plus loin le clergé du canton, ensuite les bourgmestres du district, les fonctionnaires de différentes administrations, le progymnase et les écoles, bannières en tête, le drapeau de la ville et le corps de musique de la Société.

Le cortège était entouré par la population de la ville et des environs.

Le tems, qui était assez beau, changea subitement, et une pluie épaisse ne tarda pas à tomber; ce contretems désolant qui était à la réception tout son éclat, ne découragea cependant personne, et bientôt l'arrivée du Roi fut saluée par les plus vives acclamations.

Après le compliment de M. le bourgmestre, le vin d'honneur fut offert à Sa Majesté, qui l'accepta, et en remerciant les demoiselles qui l'avaient présenté, Elle leur témoigna de la manière la plus gracieuse la peine qu'Elle éprouvait de les voir au milieu de la pluie avec leur jolie toilette.

Le cortège se mit alors en marche, toujours par une pluie battante,

traversa la ville et parvint à l'Hôtel-de-ville, où Sa Majesté fut introduite et où Elle donna incontinent ses audiences.

Toutes les administrations reçurent l'accueil le plus flatteur; nous donnons ci-après l'adresse que M. Jurion présenta à Sa Majesté, au nom du Conseil de régence de Diekirch et des membres délégués de presque toutes les administrations communales du district, et en leur présence le Roi répondit en substance: qu'il entendait toujours avec plaisir le langage de la franchise, qu'il connaissait déjà les griefs qui venaient de lui être signalés, qu'il serait fait droit à la majeure partie des demandes contenues dans la requête, que l'on devait avoir en Lui une entière confiance, etc.

Ces paroles prononcées devant une assemblée si nombreuse, firent une profonde et heureuse sensation.

Après les réceptions, Sa Majesté daigna accepter un déjeuner, qui Lui fut offert au nom de la ville.

Pendant le repas le Roi s'entre tint avec les personnes qui l'entouraient, de tout ce qui intéresse le pays, de ses produits, de son commerce, de ses habitudes; en parlant du canal de Meuse et Moselle, le Roi dit que des ouvertures lui avaient été faites par la Belgique, au sujet de ce grand travail, que de ce côté toute difficulté était aplanie et que du Sien il n'en existait pas.

Ceux qui ont approché Sa Majesté, peuvent seuls se faire une idée de ce qu'il y avait de franc, de gracieux et d'attachant dans sa conversation et dans toute sa manière d'être.

Le Prince aussi causa avec beaucoup d'affabilité et prit des renseignemens sur différens objets d'un intérêt luxembourgeois.

Le repas dura près de deux heures, pendant lesquelles la musique de la Société fit entendre plusieurs morceaux d'harmonie. De tems à autre les acclamations de la foule qui, malgré la pluie, stationnait sur la place, retentissaient jusque dans la salle, et le Roi ne put retenir un sourire aux efforts impuissans du canon municipal.

Des toast furent portés au Roi, à la Reine et au Prince Alexandre; avant de se lever Sa Majesté manifesta le désir de voir la jeunesse du progymnase, qui défila autour de la table, bannière déployée, et aux cris de *Vive le Roi!*

Vers une heure le Roi partit avec Sa suite pour Vianden, et à Son retour Il fut attendu à l'entrée de la ville par le conseil municipal et les autorités. L'enthousiasme le plus vif éclata à Son approche; Il s'était fait connaître entièrement pendant Son séjour de quelques heures et s'était fait aimer sincèrement; tout le monde voulait Le voir et Le saluer encore une fois.

Au sortir de la ville, Sa Majesté reconnut un de Messieurs les commissaires ordonnateurs, le fit approcher de Sa voiture, et voulut bien lui exprimer combien Elle avait été satisfaite et même étonnée de la réception des habitans de Diekirch.

Voici l'adresse présentée à Sa Majesté:

SIRE!

Depuis votre entrée dans le Luxembourg, Vous avez déjà recueilli de toutes parts des preuves éclatantes de l'affection des Luxembourgeois; nous aussi, nous nous hâtons, Sire, de Vous exprimer au nom de la grande majorité des communes du district de Diekirch, au nom de 50,000 mille de Vos sujets, tous les sentimens de joie et de bonheur, que Votre présence nous inspire.

Mais ce ne sont pas seulement nos sentimens que Vous êtes venu éprouver, Sire, Vous avez aussi voulu connaître par Vous-même, quelle était la véritable situation du pays, quels étaient nos besoins et nos vœux. Nous Vous exposerons donc, avec franchise, cette situation, et nous remplirons ainsi un devoir, d'abord envers Vous, Sire, qui voulez entendre la vérité, puis envers nos concitoyens, qui exigent que nous Vous la disions avec une entière confiance.

Le pays n'est pas heureux, Sire.

Le commerce et l'industrie sont étouffés dans les étroites limites qui les resserrent.

Nous payons des impôts indirects énormes pour les produits étrangers; ces impôts absorbent ce qui constitue le bien-être du peuple, ne protègent aucune industrie, tournent principalement au profit de la fraude et de l'immoralité, et dans quelques années produiront la misère.

Les esprits s'inquiètent, Sire, de tendances gouvernementales et administratives étrangères, en opposition avec les mœurs et les sentimens de la génération actuelle, et même avec l'histoire du pays.

Le défaut d'accord et d'ensemble dans la haute administration, paralyse les efforts d'amélioration des hommes du pays.

L'instruction est en souffrance.

Peu de branches des services civils sont organisées; on n'a détruit que pour construire avec une lenteur déplorable.

Et encore aujourd'hui, Sire, nous ne jouissons pas d'institutions fondamentales, dont la privation est cependant pour tous les Luxembourgeois un sujet constant de regrets et d'inquiétude.

Telle est la vraie situation du pays. Qu'il nous soit permis encore, après avoir signalé à Votre Majesté les maux, d'appeler Sa bienveil-

lante attention sur les moyens que nous jugeons propres à les éloigner de notre patrie.

Un traité de commerce avec la France élèverait notre commerce et notre industrie au plus haut degré de prospérité; et si des raisons qu'il ne nous est pas donné d'apprécier, s'opposaient à la réalisation de ce vœu, nos intérêts nous porteraient à réclamer un traité avec la Belgique. Le canal de Meuse et Moselle promettait à notre commerce un développement inconnu encore; il serait digne de Votre Majesté d'amener l'accomplissement de ce grand travail.

Plusieurs parties du grand-duché sont entièrement privées de routes. Les projets de celles de Stavelot et de Vianden sont notamment dignes de Votre attention.

La langue française est celle de notre génération, il y a des siècles déjà que nos tribunaux souverains la parlaient. Son usage nous est garanti, nous n'aurons qu'à supplier Votre Majesté de régler cet usage.

Un remède à bien des maux serait, que Votre Majesté daignât admettre dans ses conseils et dans l'administration, des Luxembourgeois, qui, élevés et nourris dans le pays, en connussent les besoins, les usages et les traditions historiques.

Et enfin, Sire, c'est une constitution, ce sont des Etats, que nous considérons comme le bienfait le plus inappréciable que Votre Majesté puisse nous accorder.

Les Etats exprimeront, dans tout conflit d'intérêts et d'opinions, les vœux de la majorité; ils seront en tout tems, auprès de Votre Majesté, les organes vrais et sincères des Luxembourgeois.

Les institutions constitutionnelles ennobliissent les peuples, et il est digne de Vous, Sire, digne du prince d'Orange, toujours bien-aimé des Luxembourgeois, de nous accorder un don si précieux.

Sire, Votre voyage sera pour nous le commencement d'une ère de prospérité et de bonheur, nous en avons la présence par les sentiments d'affection qui remplissent nos cœurs en ce moment.

Les membres délégués des Conseils communaux de Diekirch et du district de ce nom.

Luxembourg, le 25 juin 1841.

Monsieur le Rédacteur,

Le dernier numéro de votre journal, en rapportant quelques circonstances au sujet des négociations entamées avec la cour de Berlin relativement à l'accession du Grand-Duché aux douanes allemandes, est de nature à inquiéter au plus haut degré les Luxembourgeois. Il importe donc de le rectifier, en ce sens, que le Roi, pendant son séjour en cette ville, ayant pu se convaincre que l'immense majorité des habitans du Grand-Duché est opposée à cette malheureuse combinaison, a promis, dans sa sollicitude pour tout ce qui concerne la prospérité du pays, de prendre ce projet en considération ultérieure. Le soussigné est en situation de donner à ses compatriotes les assurances les plus positives à cet égard, et il a l'espoir que le pays sera préservé de cette combinaison qui, si elle avait lieu, amènerait inévitablement la ruine de la patrie.

Agrérez, etc.

DAMS,

ancien membre de la législation belge.

Malgré les assertions de la lettre ci-dessus, nous maintenons l'exactitude rigoureuse des faits avancés dans l'article auquel elle fait allusion.

Le rédacteur responsable, LAMORT.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 20 juin, Jean-Guillaume Houss; le 21, Guillaume-Prospér Boucon, et Agnès Poncelet; le 22, Guillaume-Frédéric et Alexandre Noppenney, jumeaux, et Catherine Kirsch; le 23, Madelaine Leonard; le 24, Jean-Pierre Tilck.

Décès: Le 18 juin, Anne Reh, 76 ans, épouse de Nicolas Millem, barbier; le 21, Jean-Joseph Hœuff, notaire, domicilié à Echternach; le 22, Marguerite Gangler, 45 ans, sans état, célibataire; le 24, Marie-Catherine Rodius.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE CONSIDÉRABLE D'UNE BELLE ET RICHE COLLECTION DE LIVRES.

Le LUNDI, 5 juillet 1841, et jours suivans, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère du notaire soussigné, à la vente des livres de la riche et nombreuse bibliothèque de M^r J.-B. THORN, ci-devant avocat à Luxembourg, décédé gouverneur de la province du Hainaut; tels que :

Législation et Jurisprudence.

Administration, Économie politique, Agronomie, Horticulture et Botanique.

Histoire naturelle, Médecine, Sciences, Arts et Métiers.

Religion, Philosophie et Morale.

Histoire, Biographies et Voyages.

Littérature, Atlas, Globe et Sphère, etc., etc.

On exposera aussi en vente une belle collection de MINÉRAUX.

La vente aura lieu à crédit, dans la salle du *Cercle littéraire*, à Luxembourg.

Pour plus amples informations, s'adresser au notaire FUNCK, en l'étude duquel le catalogue se distribue gratis.

Luxembourg, le 29 mai 1841.

J. FUNCK.

A LOUER pour entrer de suite en jouissance :

Une partie du REZ-DE-CHAUSSEE de la maison REUTER, rue Marché-aux-Herbes, n° 277, composée d'une boutique, d'une chambre et cuisine, de plusieurs chambres à l'étage, d'une cave et d'un grenier. S'adresser au notaire REUTER.

Le premier et le deuxième étage d'une maison entièrement restaurée et occupée ci-devant par M. GOOSSE, sise rue de l' Arsenal, n° 74, sont A LOUER à compter du 1^{er} juillet prochain. S'adresser à M. WOLFF, juge en cette ville.

Mittwoch, 30. Juni, drei Uhr Nachmittags, wird das Haus Nr. 159, in der Diedenpöwener = Strafe, im Grund, Unterstadt Luxemburg gelegen, in der Amtsstube des Notars Baasen, in der Fleischstraße, Nr. 347, auf Borg verauctioniert. Baasen.

Verkauf eines Wohnhauses,
gelegen in der Unterstadt Grund, Trierstraße, Nr. 81, zwischen Herren Molitor und Rivau.

Dieses Haus, welches in sehr gutem Stande und wegen seiner vorzüglichen Lage zu allem Handel besonders geeignet ist, besteht in 11 Zimmern, 3 Speichern, 2 geräumigen Kellern, 1 Cisterne, 1 Hofchen und Abtritt.

Es steht aus freier Hand und unter sehr günstigen Bedingungen zu verkaufen. Der Ankäufer kann gleich in den Genuss eintreten.

Auch ist aus freier Hand zu verkaufen, ein in Steinsehl gelegenes Wohnhaus mit Garten und Stallung.

Liebhaber sind gebeten sich an den Eigenthümer Herrn Becker, Vater, zu wenden.

Gras- und Grummet-Versteigerung.

Am Donnerstag, 1. Juli 1841, wird auf Anstehen des Hrn. Woch, Gutsbesitzer zu Isig, und Herrn Hemmer, Gutsbesitzer zu Werchem, zum öffentlichen Zuschlag der ihnen angehörenden Gras- und Grummet-Gründen, im Röfserthale, geschritten werden.

Die Versteigerung wird in der Wohnung des Herrn Raush, Gastwirth zu Röfser, statt haben. Der Notar Schanus.

Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung

in verschiedenen Wiesen, und auf den Bännen von Weiler, Frisingen, Hellingen, Syren und Contern gelegen.

Am Montage, 28. I. M. Juni, um zehn Uhr Morgens, wird Herr Jakob Elter, Rentner und Eigenthümer, wohnhaft in Luxemburg, seine diesjährige Ernte, bestehend in Gras und Grummet, und gelegen auf den Bännen von Weiler, Frisingen, Hellingen, Syren, und Contern, öffentlich dem Best- und Meistbietenden, durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, auf Borg zuschlagen lassen.

Diese Versteigerung wird in dem Dorfe Weiler, in Stepfeshaus genannt, statt haben.

Luxemburg, den 11. Juni 1841.

J. Funck, Notar.

Bedeutende Versteigerung von 200 Schafe, von der echten Merino Race.

Am Mittwoch, 30ten Juni künftige, um ein Uhr Nachmittags, wird der unterzeichnete Notar, auf Anstehen der Erben des Herrn Thoren, 200 Stück Schafe, von der echten Merino Race, von der ersten Art, öffentlich, dem Best- und Meistbietenden, auf Borg zuschlagen.

Die Versteigerung wird auf dem Jahrmacke von Luxemburg statt haben.

Liebhaber, welche sie mögten besehen, können sie auf der Schäferrei von Schönfels zur Ansicht haben.

Luxemburg, den 13. Juni 1841.

J. Funck, Notar.

Am Dienstage, 29. Juni 1841, um ein Uhr des Nachmittags, wird Herr FRANCOIS, Kreiscommissär, wohnhaft zu Luxemburg, auf Borg öffentlich versteigern lassen, die diesjährige Gras-Ernte in dem Schloßbrühl und in verschiedenen andern auf Wamer Wann gelegenen Wiesen.

Die Versteigerung wird anfänglich in der Wohnung des Herrn Verkaufers statt haben.

Wamer, 13. Juni 1841.

Funck, Sohn.